

Le passage repris ici est extrait du compte-rendu intégral de la séance du 11 janvier 2011 de la Commission de l'enseignement supérieur du Parlement de la Communauté française (p. 9-11).

Le compte-rendu intégral est téléchargeable sur le site internet du Parlement de la Communauté française :

<http://www.pcf.be/reg/info/document?section=public&id=001329067>.

---

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** - Comme vous le savez, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en Communauté française a pour principale mission de planifier, en toute indépendance, des procédures d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur et d'en assurer le suivi, quelles que soient les institutions concernées : universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts, établissements d'enseignement de promotion sociale.

L'objectif est d'améliorer progressivement les méthodes pédagogiques en mettant en évidence les bonnes pratiques mais aussi les insuffisances et les problèmes à résoudre. L'agence doit également vous présenter des recommandations. On peut trouver toutes ces informations sur le site internet de cet organisme qui malheureusement est toujours unilingue. Il me paraît important de le signaler dès que l'on veut dépasser l'espace de notre Communauté.

L'organisation actuelle de l'agence date d'un décret de février 2008 qui en a redéfini les missions. Au cours de la conférence ministérielle de « Leuven Louvain-La-Neuve » d'avril 2009, les ministres européens ont placé la garantie de la qualité parmi leurs priorités. Inutile de dire l'importance de cet organisme.

J'ai été interpellée par l'avis que l'agence a adressé en janvier 2010, tant à votre collègue Mme Simonet qu'à vous-même ainsi qu'aux participants de la table ronde de l'enseignement supérieur. En voici un extrait : « L'Agence souhaite faire part de son inquiétude sur le fait que l'évaluation de la qualité prévue actuellement en Communauté française de Belgique ne couvre que l'enseignement et est limitée aux deux cycles de base : bachelier et master. La cohérence implique que l'on s'interroge sur la pertinence d'intégrer les autres champs, c'est-à-dire le troisième cycle, les formations, les certificats relevant de la formation continue, l'offre d'enseignement supérieur transfrontalier, la recherche, l'e-learning. L'absence de toute évaluation intégrée de la recherche en Communauté française de Belgique mérite une attention toute particulière. »

Une année s'est écoulée depuis lors. Monsieur le ministre, que pensez-vous de cette limitation de l'évaluation aux seuls deux premiers cycles de notre enseignement supérieur ?

Avez-vous pu alerter le ministre de la Recherche scientifique sur l'absence de toute évaluation intégrée de la recherche ?

Entre 2009 et 2011, la dotation de l'agence est passée de 723 000 à 727 000 euros. Pensez-vous vraiment que ces moyens soient suffisants pour que l'agence mène à bien ses missions en sachant que son comité de gestion a adopté en mars 2010 un plan décennal qui couvre toutes les filières de notre enseignement supérieur ?

En commission des débats budgétaires, je vous avais d'ailleurs interrogé à ce sujet et votre réponse m'avait laissée perplexe. Vous m'aviez en effet signalé que le montant affecté à l'agence avait subi une évolution normale en fonction du décret mais que vous étiez disposé à revoir la situation si, à un moment donné, elle vous demandait des allocations supplémentaires en raison de son programme. Elle s'est d'ailleurs empressée de le faire avant même l'ouverture des débats budgétaires.

Dans un avis envoyé aux participants de la table ronde de janvier, l'agence souligne que « dès à présent, il apparaît que le manque de ressources humaines mises à la disposition de l'Agence est patent et que des mesures urgentes doivent être prises pour lui permettre d'exercer les missions qui lui sont imparties. [ . . . ] Elle doit également bénéficier de moyens à la mesure de ses missions et ceci est critique à l'heure actuelle. » Ne s'agit-il pas d'une demande claire de moyens supplémentaires ?

En application de l'article 21 du décret du 22 février 2008 qui prévoit un examen externe de ses activités au moins tous les cinq ans, l'agence doit être évaluée en 2010-2011. Le rapport, faisant état du degré de conformité de l'agence avec les références européennes pour la gestion de la qualité des agences d'évaluation et d'accréditation, sera transmis dans les mois qui viennent au gouvernement et au parlement. Dans quel délai ce rapport doit-il être remis et quand sera organisé cet examen externe ?

En octobre 2010, l'AEQES a mis en ligne les analyses transversales portant sur les études de sciences politiques, la filière information et communication et la sociologie ; en décembre dernier, elle en a ajouté une sur la formation des instituteurs-institutrices préscolaires. Ces analyses très intéressantes contiennent l'état des lieux dressé par le comité des experts, ainsi que la note rédigée par le comité de gestion de l'agence. Pourriez-vous nous préciser le suivi que vous comptez donner à ces documents ? Allez-vous laisser les établissements ou les instances d'avis compétentes prendre au besoin les décisions qui s'imposent pour améliorer la qualité des cursus concernés ? Avez-vous entamé une réflexion à la suite des conclusions de certains de ces documents ?

**M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur.** - L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur a été réformée profondément par un décret adopté par notre parlement en 2008. Conscients de la nécessité d'en passer par là pour mieux garantir l'excellence et la qualité de notre enseignement, le MR, le PS et d'autres ont soutenu mon prédécesseur, Mme Simonet, dans cet exercice. Des arrêtés d'exécution ont suivi. L'agence a été installée et les procédures mises en place. Du personnel a été engagé et des budgets alloués.

Pour ma part, je suis entré en fonction au moment où l'agence commençait progressivement à remplir ses missions prévues par le décret. Le travail n'a pas manqué et l'agence n'a pas traîné puisque nous disposons désormais de quatre analyses transversales de cursus : la sociologie, l'information et la communication, les sciences politiques et la formation des instituteurs préscolaires. Cette année, d'autres analyses suivront : marketing et commerce extérieur, soins infirmiers et sage-femme. Il en ira ainsi pour d'autres cursus dans le cadre du plan décennal des évaluations défini par le comité de gestion.

Ce travail est particulièrement utile pour les institutions d'enseignement supérieur, leurs enseignants et leurs étudiants, mais également pour les secteurs professionnels et politiques. Ainsi, l'analyse transversale du cursus d'instituteur préscolaire aura toute sa place dans l'évaluation participative de l'ensemble de la formation initiale des enseignants, mise en oeuvre en 2011 comme prévu. L'agence a donc travaillé correctement dans ce domaine d'activités qui est, en quelque sorte, son core business. Elle a également été très active dans le cadre de la table ronde de l'enseignement supérieur et dans son processus d'auto-évaluation et d'évaluation externe. L'avis très circonstancié remis par l'agence lors la table ronde de l'enseignement supérieur était particulièrement éclairant quant aux enjeux. Il me semble très réducteur de le résumer à des « critiques » à propos du budget de fonctionnement.

S'agissant du processus d'auto-évaluation et d'évaluation externe de l'agence prévu par le décret de 2008, j'ai, sur proposition de l'agence, présenté le dossier au gouvernement l'été dernier, de manière à ce que ces évaluations puissent se dérouler durant l'année académique 2010-2011.

Nous aurions évidemment pu attendre encore un an ou deux pour que le processus s'applique à une agence mieux rôdée et un peu plus expérimentée. Cette attente aurait aussi permis sans doute d'améliorer encore son fonctionnement avant l'évaluation externe qui sera réalisée par l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA).

Par ailleurs, même si la réforme de l'agence est récente (2008 et 2009), des questions commencent à se poser et méritent une réflexion dès à présent. J'en évoquerai rapidement trois.

Est-il pertinent de se limiter à évaluer uniquement les deux cycles de bachelier et de mastère ? Nous pourrions par exemple élargir les évaluations aux troisièmes cycles. C'est une possibilité dont nous pourrions discuter avec les acteurs concernés. Je ne me prononcerai pas sur la recherche qui relève des compétences de M. Nollet. Je pense que le FNRS, dont le rôle est essentiel, et nos établissements d'enseignement supérieur font également un travail d'évaluation.

Conformément au décret de 2008, les experts et les évaluateurs doivent être indépendants des cursus des institutions d'enseignement supérieur évaluées. Il s'agit évidemment d'une mesure cohérente, mais cela complique le travail de recrutement et nous contraint souvent à faire venir des évaluateurs de Flandre ou de l'étranger, avec toutes les difficultés qui en découlent pour l'organisation, la logistique ou simplement le calendrier. Il en va de même pour les membres du Comité de gestion de l'agence. Un certain nombre d'entre eux exercent également des fonctions importantes dans nos institutions d'enseignement

supérieur ; ils y apportent une véritable plus-value grâce à leur expertise et à leur expérience de terrain. Il serait déplorable de nous en passer, mais nous devons alors veiller à garantir l'indépendance de l'évaluation, étant donné les éventuels conflits d'intérêts.

Une troisième piste pourrait être creusée : la participation des étudiants à l'ensemble du processus de qualité. C'est déjà le cas, notamment parce qu'ils disposent de sièges au Comité de gestion de l'agence, mais il serait utile de les impliquer davantage, d'autant qu'ils sont les premiers concernés. Le travail participatif pourrait sans doute être amplifié dans chaque institution. Cette pratique, menée dans d'autres systèmes éducatifs européens, semble engranger de bons résultats. Enfin, je conclurai en soulignant que dans l'état actuel des demandes, le budget est suffisant. Certes, il s'agira de surveiller l'augmentation du volume de travail de l'agence en raison du nombre de cursus à évaluer, car des moyens complémentaires pourraient être nécessaires. C'est pourquoi j'ai précisé en commission, lors des débats budgétaires, que je suivais le dossier et que la situation serait réexaminée annuellement. Depuis le début de la législature, nous avons pu répondre à bon nombre de demandes. Nous resterons vigilants, mais je tiens à répéter que sur la base du programme décennal, le budget de l'agence pour l'année 2011 est suffisant.

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** - Je vous remercie pour votre réponse circonstanciée au sujet de trois pistes de réflexion qui me paraissent intéressantes, notamment à propos du troisième cycle. J'espère que nous aurons l'occasion d'en débattre plus longuement en commission. Je me réjouis que vous n'ayez pas postposé l'évaluation, même si vous avez avancé des arguments intéressants sur les raisons d'attendre. L'évaluation prévue pour 2010-2011 permettra d'avancer plus rapidement, ce qui est un élément positif.

Quant au budget, je voulais simplement rappeler une remarque exprimée lors de la table ronde. L'accroissement prévisible des missions demande des moyens. Il vaut toujours mieux anticiper et prévoir les budgets longtemps à l'avance pour qu'en 2012, si c'est nécessaire, comme vous l'envisagez dans vos pistes de réflexion, l'argent soit disponible.

**M. le président.** - L'incident est clos.